



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

**SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 24 NOVEMBRE 2016 À 18 H 30 AU 80
AVENUE GATINEAU, GATINEAU (QUÉBEC) J8T 4J3**

PRÉSENCES

Mme Lucie Lalonde, présidente
M. Jean Hébert, président-directeur général
D^r Robert Bisson
Mme Lise Coulombe
M. François-Régis Fréchette
M. Michel Hébert
Mme Murielle Laberge, départ à 19 h 00
M. Mathieu Nadeau
Mme Johanne Paradis
Mme Julie Pépin
Mme Sylvie Rocheleau
M. Michel Roy
Mme Monique Séguin
M. Gilbert Whiteduck

ABSENCES MOTIVÉES

M. Jean-François Trépanier, vice-président
Mme Judy Millar
D^r Jean-Marc Sauvé
Mme Louise Poirier, membre observateur

PERSONNES-RESSOURCES PRÉSENTES :

Dr Daniel Tardif, président-directeur général adjoint
M. Denis Chénier, directeur général adjoint soutien, administration et performance
M. Stéphane Pleau, directeur des ressources financières (DRF)
Mme Johanne Robertson, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ)
Mme Manon Moreau, directrice des services techniques
M. Stéphane Lance, directeur des ressources informationnelles
Mme Marie-Claude Sirois, directrice adjointe à la direction des services multidisciplinaires – accueil et information
M. Benoît Gauthier, adjoint au PDG
Mme Chantal Desjardins, adjointe à la directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique (DQEPE), volet qualité et éthique
Mme Patricia Rhéaume, agente d'information

Secrétaire d'assemblée : M. Pascal Chaussé, conseiller-cadre à la présidence-direction générale – volet conseil d'administration

Une dizaine de personnes assistent à la rencontre

NOTE : Une séance plénière non publique a précédé la séance régulière et publique de 17 h 00 à 18 h 30. Les points suivants ont été traités :

- Salle de pilotage stratégique – État de situation
- Règle particulière sur la sécurité organisationnelle (RPSO) - Bilan et plan d'action (DRI et DSM)
- Politique de gestion et tarification des aires de stationnement
- Vente d'un immeuble excédentaire

Ordre du jour

- 01 VERIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 02 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 02-1 Séance du 2016-10-27
 - 02-2 Tableau des suivis
- 03 RAPPORTS D'ACTIVITES
 - 03-1 Rapport du président-directeur général (remis séance tenante)
- 04 AFFAIRES MÉDICALES
 - 04-1 Statuts et privilèges
- 05 PÉRIODE DE QUESTIONS
 - 05-1 Période de questions du public
- 06 COMITÉ DE VÉRIFICATION
 - 06-1 Mot du président



No de résolution
ou annotation

- 06-2 Procès-verbal de la rencontre du 2016-10-18
- 06-3 Nomination du président du comité de vérification
- 06-4 Rapport financier cumulatif et prévisionnel (RR-444) au 31 mars 2017
- 06-5 Vente d'un immeuble excédentaire – DST
- 06-6 Règle particulière sur la sécurité organisationnelle (RPSO) - Bilan et plan d'action (DRI et DSM)
- 06-7 Directive concernant les contrats de services non soumis à l'autorisation du président - directeur général (Logistique)
- 07 RÈGLEMENTS, POLITIQUES ET AUTRES
 - 07-1 Calendrier des politiques
 - 07-2 Politique de gestion et tarification des aires de stationnement - DST
 - 07-3 Politique de sécurité civile - DST
 - 07-4 Politique de gestion et économie d'eau potable – DST
 - 07-5 Politique de gestion des fonds de partenariat – DRF
 - 07-6 Procédure visant à combler les postes vacants au conseil d'administration
- PAUSE
- 08 AFFAIRES COURANTES
 - 08-1 Addenda à l'Entente de gestion et d'imputabilité 2016-2017
 - 08-2 Planification de la main-d'œuvre 2016-2019 - DRHCAJ
- 09 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ETHIQUE
 - 09-1 Mot du président
 - 09-2 Procès-verbal de la rencontre du 2016-09-19
 - 09-3 Nomination du président du comité de gouvernance et d'éthique
 - 09-4 Offre de services en éthique de la recherche
 - Offre de services en éthique clinique
 - 09-5 Recommandation sur la présence du leader de norme lors de la visite d'agrément
- 10 COMITÉ DE RÉVISION
 - 10-1 Recommandation sur le suivi postopératoire immédiat – Remis séance tenante
- 11 CORRESPONDANCE
 - 11-1 Application des recommandations en services à domicile – Vérificateur général du Québec
 - 11-2 Consultation pour la révision du code d'éthique et de déontologie des administrateurs de conseils d'administration
 - 11-3 Lettre de félicitations suivant l'évaluation ministérielle du CHSLD La Pietà
 - 11-4 Lettre d'engagement du Comité d'éthique de la recherche conjoint DITSA
- 12 DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE : 15 décembre 2016
- 13 LEVÉE DE LA SÉANCE

01 VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente constate le quorum et ouvre la séance à 18 h 30.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

02 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

02-1 Séance du 2016-10-27

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 27 octobre 2016 tel que déposé.

02-2 Tableau des suivis



No de résolution
ou annotation

No	Sujet	Suivi
	Comité consultatif territoire des Collines	Le comité consultatif du territoire des Collines s'est rencontré pour la première fois le 8 novembre 2016. Le comité a adopté ses règlements généraux et élu M. Ned Ellis président, M. Lucien Bradet, vice-président et Mme Danielle Lanyi, secrétaire. La prochaine rencontre aura lieu le 25 janvier 2016 et le président proposera une liste de sujets à aborder pour les prochaines rencontres.
03-1	Rapport d'évaluation du commissaire aux plaintes et à la qualité des services	La résolution de félicitations à l'endroit du bureau du commissaire aux plaintes a été acheminée.
05	Période de questions	Lors de la rencontre du PDG avec les représentants syndicaux suivant le C.A. du 27 octobre, celui-ci a réitéré qu'aucune directive n'avait été transmises aux services alimentaires visant à réduire le budget alloué aux soupers des Fêtes.
07-2	Règlements et politiques	Voici un état de suivi des Règlements et politiques adoptés à la séance du 27 octobre 2016 : <ul style="list-style-type: none"> • Règlement du conseil des sages-femmes: la modification a été apportée au document
10-1	Renouvellement de la désignation ministérielle du comité d'éthique de la recherche	La résolution d'engagement du C.A. relative au renouvellement du mandat du comité a été acheminée au bureau du ministre.
11-1	Autoévaluation des membres du C.A.	Le comité de gouvernance et d'éthique tiendra sa séance spéciale portant sur l'analyse des activités d'autoévaluation le 29 novembre 2016.

03 RAPPORTS D'ACTIVITÉS

03-1 Rapport du président-directeur général, M. Jean Hébert

Le PDG dépose son rapport des activités pour la période du 28 octobre 2016 au 24 novembre 2016:

Activité	Description
Octobre – novembre	<ul style="list-style-type: none"> - Chantier présences au travail - DRHCAJ et Comité de directions - UQO
31 octobre	Rencontre avec les représentants syndicaux : <ul style="list-style-type: none"> - Suivis du C.A. - Stationnement et amiante
OPTILAB	1 ^{er} rencontre du comité stratégique OPTILAB le 2 novembre Conférences téléphoniques aux 2 semaines avec le MSSS
4 novembre	Mot d'ouverture du PDG au Congrès annuel de l'Association des auxiliaires familiales et sociales du Québec
Médecins examinateurs	Échanges sur l'ajout de 5 médecins examinateurs substitués – décision au C.A. de décembre
9 novembre	Table des chefs – introduction à la salle de pilotage
Plan d'équilibre budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux avec les directions déficitaires - Actualisation des quatre chantiers prioritaires – suivi intensif coordination clinique - Chantier assurance salaire
15 novembre	- Comité de direction
15 novembre	- Département régional de médecine générale (DRMG) – Plan d'effectifs médicaux
Plan d'investissements en Soutien à domicile (SAD) longue durée	<ul style="list-style-type: none"> - Dépôt au MSSS le 25 novembre - Présentation au C.A. de décembre
16 novembre	- Exécutif du CMDP
17-18 novembre à Montréal	<ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} Forum sur les meilleurs pratiques en CHSLD • Budget de développement de 65M\$ du MSSS



No de résolution
ou annotation

Activité	Description
	<ul style="list-style-type: none"> Engagements des PDG Projet Capitale-nationale et Chaudières-Appalaches – Nouveaux menus en CHSLD
21 novembre – CGR à Montréal	<ul style="list-style-type: none"> Listes d'attente en chirurgie Usagers requérant un niveau de soins alternatifs (NSA) occupant des lits de courtes durées Appel d'offre acquisition système d'information clinique en endoscopie Amélioration de l'accès au bloc opératoire - CISSS de Laval Informatisation du réseau Cadre de référence en télésanté Bilan des ententes de gestion et d'imputabilité 2015-2016 OPTILAB Apport du réseau en ressources professionnelles vers les centres de pédiatrie sociale en communauté Retour sur le FORUM CHSLD Financement axé sur le patient
Rénovation des chambres de l'hôpital de Hull	<ul style="list-style-type: none"> Onze chambres identifiées « prioritaires » Mise en place d'un plan d'action

Le PDG dépose les fiches techniques du Forum sur les meilleures pratiques en CHSLD, soit les « Engagements du ministère de la Santé et des Services sociaux pour soutenir les établissements » et les « Engagements des présidents-directeurs généraux des établissements du réseau de la santé et des services sociaux ».

04 AFFAIRES MÉDICALES

06-1 Statuts et privilèges

DR CLÉMENTINE BUYOYA (16815)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en omnipratique de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation du chef de département;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 novembre 2016 (résolution 2016-0260);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER à Dr Clémentine Buyoya un statut de membre actif au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais et des privilèges au département de médecine générale à partir du 24 octobre 2016 pour une durée d'un an.

Installations principales

Installations de Gatineau : Hôpital de Hull (Hospitalisation/admission et soins généraux), Centre de réadaptation La RessourSe (réadaptation physique), et le Centre de services ambulatoires en pédiatrie de l'Outaouais (inscription et suivi de patients)

DR DOMINICK MICHAUD (11226)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des



No de résolution
ou annotation

CISSSO-254-2016

Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en psychiatrie de l'Outaouais;

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment complété par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 novembre 2016 (résolution 2016-0261);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER le statut de membre actif au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais à Dr Dominick Michaud et des privilèges au département de psychiatrie à l'hôpital de Gatineau à partir du 24 octobre 2016 pour une durée d'un an aux installations suivantes :

Note de précision

Statut : Actif au CISSS de l'Outaouais

Département/Service : Psychiatrie

Installation principale : Installations de Gatineau : Hôpital Pierre-Janet et Hôpital de Gatineau

DRE AUDRAY POTVIN-MONNIER (15056)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en omnipratique de l'Outaouais;

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment complété par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 novembre 2016 (résolution 2016-0262);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dre Audray Potvin-Monnier des privilèges en hospitalisation à l'installation de l'hôpital de Gatineau au sein du département de médecine générale à partir du 1er janvier 2017 pour une durée d'un an aux installations suivantes :

Note de précision

Statut : Actif au CISSS de l'Outaouais

Département/Service : Médecine générale, urgence

Pratique principale : Installations de Gatineau aux CLSC La Gappe, CRDO et l'hôpital de Gatineau

Pratique secondaire : Installations des Collines à l'Hôpital mémorial de Wakefield

CISSSO-255-2016



No de résolution
ou annotation

CISSSO-256-2016

DR MARK SAUL (02423)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en omnipratique de l'Outaouais;

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment complété par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 novembre 2016 (résolution 2016-0263);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dr Mark Saul des privilèges en échographie d'urgence au sein du département de médecine générale à partir du 4 juin 2016 pour une durée d'un an aux installations suivantes :

Note de précision

Statut : Actif au CISSS de l'Outaouais

Département/Service : Médecine générale

Pratique principale : Installations des Collines à l'hôpital mémorial de Wakefield

DR DAVID DUCLOS (06256)

ATTENDU le formulaire de demande de modification des privilèges dûment complété et signé par le démissionnaire et le chef de service désigné en date du 7 novembre 2016;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 novembre 2016 (résolution 2016-0264);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RETIRER à Dr David Duclos ses privilèges en soutien à domicile au CLSC de l'avenue Gatineau au sein du département de médecine à partir du 1er janvier 2017.

Note de précision

Statut actuel au CISSS de l'Outaouais : Actif

Retrait de privilèges : Soutien à domicile au CLSC avenue Gatineau

Département/service : Médecine générale

Pratique principale : Installations de Gatineau à l'hôpital de Gatineau et au CLSC La Gappe

DR JOSEPH YOUSSEF (13685)

ATTENDU le formulaire de demande de modification des privilèges dûment complété et signé par le démissionnaire et le chef de service désigné en date du 9 juillet 2016;

CISSSO-257-2016



No de résolution
ou annotation

CISSSO-258-2016

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 novembre 2016 (résolution 2016-0265);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RETIRER à Dr Youssef Joseph ses privilèges de garde et de prise en charge au Centre de réadaptation en dépendance de l'Outaouais au sein du département de médecine générale à partir du 9 juillet 2016.

Note de précision

Statut actuel au CISSS de l'Outaouais : Actif

Retrait de privilèges : Centre de réadaptation en dépendance de l'Outaouais

Département/service : Médecine générale

Pratique principale : Installations de Gatineau à l'hôpital de Gatineau

DRE AMÉLIE DESROCHERS (14048)

ATTENDU le formulaire de demande de modification des privilèges dûment complété et signé par la démissionnaire et le chef de service désigné en date du 9 novembre 2016;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 novembre 2016 (résolution 2016-0266);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RETIRER à Dre Amélie Desrochers ses privilèges en hospitalisation/admission aux hôpitaux de Hull et de Gatineau au sein du département de psychiatrie à partir du 10 novembre 2016.

Note de précision

Statut actuel au CISSS de l'Outaouais : Actif

Retrait de privilèges : Hospitalisation/Admission aux hôpitaux de Hull et de Gatineau

Département/service : Psychiatrie

Pratique principale : Installations de Gatineau - Centre de réadaptation physique LaRessourSe

Mme Murielle Laberge quitte la séance.

05 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une représentante du public s'est préalablement inscrite sur la liste prioritaire :

- Mme Andrée Poirier répondante politique pour l'Outaouais à l'Alliance du personnel professionnel et technique en santé (APTS) commente la directive concernant l'attribution de travailleurs sociaux et autres professionnels vers les groupes de médecine familiale (GMF) et témoigne de son inquiétude concernant la délocalisation

CISSSO-259-2016



No de résolution
ou annotation

des professionnels. Celle-ci dépose un ensemble de questions relatives à la situation.

Le PDG accepte la lettre et l'informe qu'une réponse écrite sera acheminée prochainement.

06 COMITÉ DE VÉRIFICATION

06-1 Mot du président

Le président fait le point sur certains éléments abordés lors de la rencontre du 15 novembre 2016 :

- Le comité a évalué en profondeur le projet de politique de gestion et de tarification des aires de stationnement et en recommande l'adoption.
- Cession d'un immeuble excédentaire : le comité a étudié le point présenté au point 06-5 et en fait la recommandation.
- Le comité a analysé le Bilan et le plan d'action de la Règle particulière sur la sécurité organisationnelle (RPSO), présentés au 06-6.
- On note un surplus de 540 000 \$ à la période 7, réduisant le déficit cumulé à 740 000 \$. Le plan d'équilibre déposé au C.A. du 27 octobre 2016 permettra de gérer le risque relié aux dépassements en assurance salaire.
- Le comité recommande l'adoption de la Politique de gestion des fonds de partenariat déposé au point 07-5
- Le comité recommande l'adoption de la directive concernant les contrats de services non soumis à l'autorisation du président-directeur général.

06-2 Procès-verbal de la rencontre du 2016-10-18

Dépôt du document.

06-3 Nomination du président du comité de vérification

ATTENDU QUE l'article 27 du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais (R-001) précise les règles de régie interne du comité de vérification, notamment la nomination d'un président;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification du 15 novembre 2016 de renommer M. Michel Hébert à titre de président dudit comité;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER Michel Hébert pour agir à titre de président du comité de vérification.

06-4 Rapport financier cumulatif et prévisionnel (RR-444) au 31 mars 2017

Conformément à la directive du MSSS (circulaire 2016-022 sur le suivi de l'équilibre budgétaire de l'établissement), le CISSS de l'Outaouais doit produire le rapport de suivi de gestion intitulé



No de résolution
ou annotation

CISSSO-261-2016

Rapport périodique RR-444 incluant une lettre de déclaration du PDG de l'établissement, et ce, avant le 16 novembre 2016. Ce rapport fait état de la situation financière à la période 7 (au 15 octobre 2016) et présente le résultat projeté au 31 mars 2017.

L'établissement présente un surplus de 0,54 M\$ en période 7, ramenant le déficit cumulé à 0,74 M\$. Les résultats suivent essentiellement ceux des périodes 5 et 6. Bien que cette tendance soit encourageante, la prévision du résultat au 31 mars 2017, basée sur les données de la période 7, corrobore celle déposée en période 6. En effet, le rythme d'accumulation des surplus de plusieurs directions ralentira considérablement en fonction de la prévision de dotation des postes. Aussi, la tendance du dépassement budgétaire de la dépense en assurance salaire, en temps supplémentaire et en main-d'œuvre indépendante se maintient. Sans effort additionnel, ces tendances placent l'établissement en situation déficitaire projetée au 31 mars 2017 à hauteur de 3,0 M\$. Toutefois, le plan d'équilibre complémentaire adopté par le conseil d'administration lors de la séance du 27 octobre 2016 permet de présenter un résultat financier projeté équilibré pour la fin d'exercice financier.

ATTENDU que conformément à la directive du MSSS (circulaire 2016-022 sur le suivi de l'équilibre budgétaire de l'établissement), l'établissement doit produire le rapport de suivi de gestion intitulé Rapport périodique RR-444 incluant une lettre de déclaration du PDG de l'établissement, et ce, avant le 16 novembre 2016;

ATTENDU que l'établissement prévoit un résultat financier net au 31 mars 2017 en équilibre;

ATTENDU que l'implantation du plan d'optimisation de l'établissement et des actions présentées dans le plan d'équilibre complémentaire de l'établissement est une priorité pour la haute direction;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport cumulé et prévisionnel RR-444 présentant l'équilibre financier au 31 mars 2017, lequel aura été transmis au MSSS le 16 novembre 2016, accompagné de la lettre de déclaration du PDG.

06-5 Vente d'un immeuble excédentaire

Suite à une demande de l'organisme à but non lucratif Les Ami(e)s du Manoir St-Joseph d'agrandir le bâtiment pour l'ajout de lits, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a demandé au CISSS de l'Outaouais, de régulariser une situation de location de l'immeuble du 24 Reid à Campbell's Bay. Le MSSS et le CISSS de l'Outaouais ont donc convenu de procéder à la vente de l'immeuble pour 1 \$ à l'organisme, étant donné que cet immeuble est excédentaire dans le parc immobilier, et ce, depuis plusieurs années.

ATTENDU que l'immeuble sis au 24 Reid à Campbell's Bay propriété du CISSS de l'Outaouais est un immeuble excédentaire depuis 1997 étant donné qu'il a été loué depuis le 21 octobre 1997 à raison de 1\$ par année par le CISSS de l'Outaouais à l'organisme Les Ami(e)s du Manoir St-Joseph, organisme à but non lucratif exploitant une résidence pour personnes âgées;



No de résolution
ou annotation

CISSSO-262-2016

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais, à la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), doit éviter de faire perdurer ce bail à coût nul et régulariser la situation en cédant cet immeuble à Les Ami(e)s du Manoir St-Joseph pour un prix de vente de 1\$;

ATTENDU que tous les frais (arpentage, notaire et autres s'il y a lieu) de cette transaction immobilière sont aux frais de l'acquéreur, Les Ami(e)s du Manoir St-Joseph;

ATTENDU la recommandation en ce sens du comité de vérification du 15 novembre 2016;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER, Monsieur Jean Hébert, président-directeur général, habile à signer pour et au nom du CISSS de l'Outaouais, l'acte de cession et à y apporter toute modification pertinente ainsi qu'à y poser tout geste ou signer tout autre document utile et nécessaire afin de donner plein effet aux présentes.

06-6 Règle particulière sur la sécurité organisationnelle (RPSO) - Bilan et plan d'action (DRI et DSM)

M. Stéphane Lance, directeur des ressources informationnelles et Mme Marie-Claude Sirois, directrice adjointe à la direction des services multidisciplinaires – accueil et information ont fait une présentation plus exhaustive dans la séance plénière qui précédait la séance régulière.

En 2014, un nouveau cadre de gouvernance gouvernementale de la sécurité de l'information a été adopté par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), qui soumet le Réseau à de nouvelles exigences et lui confère de nouvelles responsabilités en matière de sécurité de l'information.

Pour mettre en œuvre les orientations, objectifs et exigences gouvernementales applicables, le MSSS a développé le cadre normatif de la sécurité de l'information du Réseau, composé de la politique provinciale de sécurité de l'information (PPSI), du cadre de gestion de la sécurité de l'information (CGSI) et de la règle particulière sur la sécurité organisationnelle (RPSO).

La RPSO vise à identifier les objectifs prioritaires «de gestion organisationnelle de sécurité de l'information» pour le Réseau, à introduire la notion de maturité en sécurité de l'information et à structurer l'évaluation du niveau de sécurité des organismes du Réseau.

Le CISSS de l'Outaouais a procédé à son autoévaluation et a produit les trois bilans exigés qui ont été transmis au MSSS.

Conséquemment aux orientations gouvernementales et à sa politique sur la sécurité de l'information, le conseil d'administration doit adopter le plan d'action du CISSS de l'Outaouais en matière de sécurité de l'information et suivre son application dans l'établissement.

ATTENDU l'adoption, en 2014, par le Secrétariat du Conseil du trésor, d'un nouveau cadre de gouvernance gouvernementale de la sécurité de l'information soumettant le Réseau à de nouvelles exigences et lui conférant de nouvelles responsabilités en matière de sécurité de l'information;



No de résolution
ou annotation

CISSSO-263-2016

ATTENDU l'importance de protéger les informations des usagers du CISSS de l'Outaouais, en assurant notamment la confidentialité des données sensibles et renseignements à caractère nominatif relatifs aux utilisateurs et au personnel du réseau de la santé et des services sociaux;

ATTENDU l'importance d'assurer la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité de l'information du CISSS de l'Outaouais, tout au long de son cycle de vie;

ATTENDU l'importance de garantir la conformité avec les lois et règlements applicables, les directives, normes et orientations gouvernementales, notamment en matière de reddition de comptes;

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais doit structurer la prise en charge de la sécurité de l'information;

ATTENDU l'adoption en mai 2016 de la politique de sécurité de l'information;

ATTENDU la responsabilité partagée de l'ensemble des directions, sous le leadership de la Direction des ressources informationnelles et de la Responsable de la sécurité de l'information (RSI) d'actualiser le plan d'action découlant de l'autoévaluation;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le bilan de sécurité de l'information au 31 mars 2016 ainsi que le plan d'action 2016-2019.

06-7 Directive concernant les contrats de services non soumis à l'autorisation du président-directeur général (Logistique)

Avant que le Conseil du trésor nous permette de mettre en place une directive, le CISSS de l'Outaouais devait obtenir l'autorisation du PDG pour la conclusion des contrats en lien avec la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (LGCE).

Après avoir obtenu l'autorisation du Conseil du trésor, il est maintenant permis d'adopter une directive concernant les contrats de services non soumis à l'autorisation du PDG.

ATTENDU QUE le Conseil du trésor a autorisé le CISSS de l'Outaouais à élaborer une directive concernant les contrats de services non soumis à l'autorisation du président-directeur général (PDG);

ATTENDU QUE cette directive doit être adoptée par le conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

CISSSO-264-2016



No de résolution
ou annotation

D'ADOPTER la directive concernant les contrats de services non soumis à l'autorisation du PDG.

07 RÈGLEMENTS, POLITIQUES ET AUTRES

07-1 Calendrier des politiques

Dépôt du document.

07-2 Politique de gestion et tarification des aires de stationnement

M. Denis Chénier, directeur général adjoint soutien, administration et performance et Mme Manon Moreau (DST) présentent le projet de politique qui doit être adoptée au plus tard le 1^{er} avril 2017, selon les directives du MSSS.

Le projet a été le sujet de nombreuses consultations, notamment auprès du comité de direction, du comité des usagers, des représentants syndicaux et du comité de vérification. Le sujet a également fait l'objet d'une présentation lors du comité plénier précédant la séance. La politique sera appliquée à compter du 1^{er} mars 2017.

Un membre du C.A. demande des précisions sur les revenus générés par les activités de stationnement. M. Chénier explique que selon la Loi, toutes les activités accessoires doivent s'autofinancer et que les profits doivent être consacrés à atteindre l'équilibre budgétaire. L'établissement doit être en équilibre budgétaire pendant au moins deux années consécutives avant de pouvoir réinvestir les profits ailleurs.

Un membre demande qu'un bilan soit fait après la première année d'opération. Le comité de vérification s'assurera de suivre la mise en application de la politique.

Un membre demande si l'application des tarifs privilégiés sera balisée. M. Chénier souligne que les gestionnaires seront encadrés dans l'application de la politique et que les ajustements seront faits au besoin.

ATTENDU article 115 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) qui permet à un établissement d'organiser des activités accessoires de type commercial, à condition de les autofinancer;

ATTENDU que l'exploitation d'un parc de stationnement fait partie des activités accessoires de type commercial;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 13 de la circulaire 2016-023 « Politique concernant l'exploitation des activités accessoires de type commercial », le conseil d'administration d'un établissement doit autoriser la politique de tarification de ses parcs de stationnement, ou leur non-tarification, peu importe qui l'exploite;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'adoption de la nouvelle politique de gestion et tarification des aires de stationnement;

ATTENDU la recommandation en ce sens du comité de vérification du 15 novembre 2016;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

CISSSO-266-2016

CISSSO-267-2016

D'ADOPTER la politique de gestion et tarification des aires de stationnement telle que déposée.

07-3 Politique de sécurité civile

Mme Manon Moreau (DST) présente le projet de politique qui respecte les priorités de la politique ministérielle de sécurité civile (Santé et services sociaux; MSSS, 2014) et de la politique québécoise de sécurité civile (2014-2024; ministère de la Sécurité publique, 2014).

Un membre demande si la politique tient compte de l'aspect psychosocial. Mme Moreau mentionne qu'un volet psychosocial est intégré à la politique. Le PDG souligne que l'équipe psychosociale du CISSS de l'Outaouais possède déjà des protocoles d'intervention et est prête à agir dans les situations de sécurité civile.

ATTENDU les priorités en lien avec la politique ministérielle de sécurité civile (Santé et services sociaux; MSSS, 2014) et de la politique québécoise de sécurité civile (2014-2024; ministère de la Sécurité publique, 2014);

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais doit se doter d'une politique de sécurité civile en vue de préserver la vie, la santé et le bien-être des personnes ainsi que d'assurer une coordination efficiente et efficace en vue d'un sinistre ou d'une pandémie;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER la politique de sécurité civile telle que déposée.

07-4 Politique de gestion et économie d'eau potable

Mme Manon Moreau (DST) présente le projet de politique qui est conforme à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (Gouvernement du Québec, 2011) (SQEEP).

En réponse à une question d'un membre, Mme Moreau mentionne que l'installation de compteurs d'eau n'est pas prévue à la Stratégie. Les actions visent par exemple à choisir des équipements à faible consommation d'eau.

ATTENDU qu'en vertu de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (Gouvernement du Québec, 2011) (SQEEP), le CISSS de l'Outaouais doit adopter une politique de gestion et économie d'eau potable;

ATTENDU que cette stratégie s'inscrit dans la volonté du gouvernement de réduire la consommation d'eau potable;

ATTENDU que cette stratégie vise l'amélioration de la gestion de l'eau potable et favorise le développement durable;

ATTENDU que cette politique doit être approuvée par le conseil d'administration;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER la politique de gestion et économie d'eau potable telle que déposée.



No de résolution
ou annotation

CISSSO-268-2016

07-5 Politique de gestion des fonds de partenariat

M. Stéphane Pleau (DRF) présente le projet de politique qui vise à mieux encadrer les pratiques relativement aux ristournes qui sont offertes par des fournisseurs dans le cadre de négociations contractuelles avec l'état. Il s'agit principalement de contrats négociés par les groupes d'approvisionnement en commun. L'objectif de la politique est donc d'établir les normes et les lignes directrices relatives à l'utilisation des fonds de partenariat et en assurer une gestion rigoureuse.

ATTENDU que le Secrétariat du Conseil du trésor désire mieux encadrer les pratiques relativement aux ristournes qui sont offertes par des fournisseurs dans le cadre de négociations contractuelles avec l'état;

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais désire favoriser une cogestion médico-administrative de ces fonds, dans le respect des balises du Secrétariat du Conseil du trésor;

ATTENDU que le MSSS demande à ce que la Politique de gestion des fonds de partenariat soit adoptée par le conseil d'administration de l'établissement;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER la Politique de gestion des fonds de partenariat proposée par la direction de l'établissement telle que déposée.

07-6 Procédure visant à combler les postes vacants au conseil d'administration

M. Pascal Chaussé, conseiller-cadre à la présidence-direction générale – volet conseil d'administration, présente le projet de procédure en titre dicté en grande partie par la Loi sur les services de santé et les services sociaux et répondant aux normes d'agrément en matière de gouvernance.

ATTENDU que le processus visant à combler les postes vacants au C.A. est encadré par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2) (LMRSSH) et la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) (LSSH);

ATTENDU les normes 2,3 et 2,6 d'agrément en gouvernance qui prévoient que le conseil d'administration dispose d'un processus pour le recrutement et la sélection de nouveaux membres;

ATTENDU l'article 22.1 du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais (R-001) qui spécifie que le comité de gouvernance et d'éthique a pour fonction d'élaborer les règles de gouvernance pour la conduite des affaires de l'établissement;

ATTENDU que le projet de procédure visant à combler les postes vacants au C.A. a été étudié par les membres du comité de gouvernance et d'éthique du 9 novembre 2016 et que celui-ci en recommande l'adoption;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

CISSSO-269-2016



No de résolution
ou annotation

D'ADOPTER la procédure visant à combler les postes vacants au C.A. telle que déposée.

Une pause de 10 minutes est décrétée de 19 h 45 à 19 h 55.

08 AFFAIRES COURANTES

08-1 Addenda à l'Entente de gestion et d'imputabilité 2016-2017

M. Denis Chénier, directeur général adjoint présente l'addenda à l'entente de gestion et d'imputabilité (EGI) 2016-2017 ratifiée entre le MSSS et le CISSS de l'Outaouais. Les engagements convenus dans le présent addenda s'ajoutent ou modifient ceux déjà convenus à l'EGI 2016-2017.

Les engagements sont en lien avec l'objectif 10 du Plan stratégique ministériel 2015-2020 : améliorer les services à domicile (SAD) de longue durée. Les engagements ont été déterminés en fonction des sommes supplémentaires allouées pour le tiers de l'année (4 mois).

ATTENDU que les engagements convenus dans le présent addenda s'ajoutent ou modifient ceux déjà convenus à l'entente de gestion et d'imputabilité (EGI) 2016-2017 entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du Québec et le CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU que le présent addenda couvre la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017, soit la même période que celle de l'EGI 2016-2017;

ATTENDU que la répartition de l'allocation de développement entre les établissements tient compte des priorités ministérielles et des méthodes utilisées d'équité pour l'allocation des ressources;

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais s'engage, par le présent addenda, à respecter les règles régissant l'allocation budgétaire qui lui est accordée;

ATTENDU que le conseil d'administration doit autoriser la signature dudit document par le président-directeur général du CISSS de l'Outaouais et qu'une copie de la résolution doit être transmise au ministère de la Santé et des Services sociaux au plus tard le vendredi 9 décembre 2016 ;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le président-directeur général à signer l'addenda à l'entente de gestion et d'imputabilité (EGI) 2016-2017 du CISSS de l'Outaouais.

DE TRANSMETTRE la résolution dûment signée au ministère de la Santé et des Services sociaux au plus tard le 9 décembre 2016.

08-2 Planification de la main-d'œuvre 2016-2019

Mme Johanne Robertson (DRHCAJ) présente le point et dépose le document « Orientations stratégiques du Plan d'action de la main-d'œuvre 2016-2019 »

La LSSSS prévoit que tout établissement public doit se doter d'un plan d'action de la main-d'œuvre. Plus particulièrement, la gestion



No de résolution
ou annotation

prévisionnelle de la main-d'œuvre (GPMO) vise à suivre les titres d'emplois décrétés par le MSSS comme étant les plus vulnérables dans le réseau de la santé et des services sociaux au Québec.

L'exercice de GPMO comporte deux étapes, soit la production de données quantitatives et une analyse des différentes données extraites menant vers la production d'un plan d'action. Afin de positionner cet exercice de manière transversale pour le CISSS de l'Outaouais, un comité permanent de PMO a été mis en place où des représentants des directions cliniques et de la DERUR sont présents.

Cet exercice a permis de quantifier les déficits de 19 titres d'emplois en fonction de la structure de postes. Parmi ceux-ci, les trois titres d'emplois présentant les plus grands défis de déficits, soit les infirmières praticiennes de première ligne, le groupe infirmière (technicienne et clinicienne) et les pharmaciens. Les principales actions s'articulent autour des axes suivants :

- Accroître la visibilité du CISSS de l'Outaouais;
- Accroître le nombre d'inscriptions dans les cohortes;
- Augmenter l'attraction du CISSS de l'Outaouais;
- Optimiser l'utilisation des places de stages de l'établissement;
- Augmenter la rétention des nouvelles embauches;
- Réviser l'organisation du travail;
- Accroître la mobilité du groupe agents administratifs;
- Augmenter la présence au travail.

Une membre demande pour quelles raisons le recrutement de pharmaciens est plus difficile. Mme Robertson explique que les pharmacies communautaires représentent un élément de compétition. Des mesures ministérielles sont mises en application, telles que des primes de rétention.

Une membre se dit surprise par certains types d'emploi en pénurie tels que les psychologues ou les agents de relations humaines.

Un membre souligne que l'externat constitue une bonne mesure d'attraction pour le groupe infirmière et qu'une politique de conciliation travail-famille permettrait d'augmenter la rétention. Il souligne également qu'il est important de permettre aux employés plus expérimentés faire de la formation en milieu de travail.

09 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

09-1 Mot du président

M. Michel Roy, président, fait le compte-rendu de la dernière rencontre, le 9 novembre 2016 :

- Normes d'agrément en gouvernance : le comité a étudié le tableau de suivi des normes d'agrément relatives à la gouvernance. Au préalable, le comité a souscrit à la définition du concept de la qualité suivant :
 - « La qualité est définie comme la capacité à satisfaire les besoins et les attentes des clients (usagers), par l'utilisation des meilleures pratiques et la conformité aux normes établies, de façon efficiente et au moindre risque, au regard des ressources disponibles. Cette qualité se reflète tant au niveau des attitudes et des contacts humains établis entre le personnel et les



No de résolution
ou annotation

clients, qu'au niveau des procédures et des services rendus. (CQA, 2007)

Il est à noter que cette définition ne se veut pas fixe mais plutôt en mouvance.

En termes simples, pour le CISSS de l'Outaouais, la qualité signifie faire la bonne chose, de la bonne façon, au bon moment pour la bonne personne en obtenant les meilleurs résultats possibles, dans le respect de nos valeurs. »

Quant aux 87 normes inscrite au cahier de la gouvernance, une seule est classée « rouge », c'est-à-dire que des difficultés ou travaux importants pourraient faire en sorte qu'elle ne soit pas atteinte et 11 normes sont classées « jaunes » c'est-à-dire que les normes ne sont pas encore atteintes mais devraient l'être à temps pour la visite de février 2017.

- Procédure visant à combler les postes vacants au C.A. : le comité a étudié la procédure qui est déposée au point 07-6 de la présente séance et en recommande l'adoption. Cette procédure est une exigence d'Agrément Canada et est basée sur les éléments prévus par la Loi 10 et la LSSSS. Même si la loi ne le prévoit pas, le comité a jugé important d'ajouter une obligation de consulter les conseils professionnels/comités/départements concernés lors du remplacement par le C.A. d'une vacance des « membres désignés ».
- Recommandation sur la présence du leader de norme lors de la visite d'Agrément : lors de la visite d'agrément du 13 au 17 février, le conseil d'administration sera rencontré par les visiteurs afin d'échanger sur les normes. Le comité de gouvernance et d'éthique recommande que le C.A. soit accompagné par le leader de norme lors de cette rencontre (point 09-6).
- Offre de services en éthique de la recherche et éthique clinique : la directrice DQEPE, Mme Constance Vanier, de même que l'adjointe à la directrice, Mme Chantal Desjardins, ont déposé deux projets d'offre de services en éthique de la recherche et en éthique clinique, qui sont déposés pour adoption aux points 09-4 et 09-5. Le comité a étudié les deux projets en profondeur et en recommande l'adoption.
- Révision du code d'éthique et de déontologie des administrateurs de conseils d'administration: une lettre du MSSS concernant une consultation pour mettre à jour ce document a été déposée au comité. Les conseils d'administration ont jusqu'au 25 novembre 2016 pour faire part des recommandations en ce sens. Le comité n'a pas de recommandation à faire à ce sujet.

09-2 Procès-verbal de la rencontre du 2016-09-19

Dépôt du document.

09-3 Nomination du président du comité de gouvernance et d'éthique

ATTENDU que l'article 24 du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais (R-001) précise



No de résolution
ou annotation

CISSSO-271-2016

les règles de régie interne du comité de gouvernance et d'éthique, notamment la nomination d'un président;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification du 9 novembre 2016 de renommer M. Michel Roy à titre de président dudit comité;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER Michel Roy pour agir à titre de président du comité de gouvernance et d'éthique.

09-4 Offre de services en éthique de la recherche

Offre de services en éthique clinique

Mme Chantal Desjardins, adjointe à la directrice (DQEPE), volet qualité et éthique, présente le projet issu d'une demande du MSSS de revoir l'éthique à la recherche et l'éthique clinique. L'objectif est de répondre aux besoins, faciliter l'accès aux connaissances, harmoniser et optimiser les pratiques.

Le projet a été présenté en détails au comité de gouvernance et d'éthique qui en recommande l'adoption.

Un membre demande si l'offre de services prévoir des interventions rapides en éthique clinique. Mme Desjardins souligne que le corps médical a démontré cette préoccupation. Des éthiciens se joindront au comité et des outils seront développés pour guider les intervenants aux prises avec une décision éthique rapide à prendre.

Le PDG tient à souligner l'excellence du travail de la DQEPE et de Mme Desjardins dans le dossier.

ATTENDU la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux (Fiche numéro 28 – cahier de charge à l'intention des PDG, partie III) d'établir les offres de services en éthique de la recherche et en éthique clinique afin de bien répondre aux besoins du milieu dans la nouvelle réalité du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU qu'un processus de consultation rigoureux mené auprès de plusieurs comités et conseils professionnels, incluant les personnes impliquées en éthique dans les diverses installations;

ATTENDU l'avis favorable du comité de coordination clinique et du comité de direction concernant les offres de services en éthique de la recherche et en éthique clinique;

ATTENDU la recommandation du 9 novembre 2016 du comité de gouvernance et d'éthique d'adopter les offres de services en éthique de la recherche et en éthique clinique;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER les offres de services en éthique de la recherche et en éthique clinique tel que déposés.

09-5 Recommandation sur la présence du leader de norme lors de la visite d'agrément

CISSSO-272-2016



No de résolution
ou annotation

CISSSO-273-2016

ATTENDU la visite d'Agrément du CISSS de l'Outaouais qui aura lieu du 13 au 17 février 2017;

ATTENDU qu'une rencontre entre le conseil d'administration et les visiteurs sera planifiée dans le cadre de cette visite et que le conseil d'administration peut être accompagné pendant cette rencontre;

ATTENDU que M. Pascal Chaussé occupe la responsabilité de leader de norme pour le cahier des normes de la gouvernance;

ATTENDU la recommandation en ce sens du comité de gouvernance et d'éthique prise lors de la séance du 9 novembre 2016;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DEMANDER que le conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais soit accompagné par le leader de norme, M. Pascal Chaussé, lors de sa rencontre avec les visiteurs d'Agrément Canada ayant lieu entre le 13 et le 17 février 2017.

10 COMITÉ DE RÉVISION

10-1 Recommandation sur le suivi postopératoire immédiat

M. Michel Roy, président, présente une recommandation du comité de révision :

ATTENDU qu'une demande de révision de plainte médicale a révélé que la prise en charge post-opératoire n'était pas optimale dans toutes les spécialités;

ATTENDU la recommandation du comité de révision prise le 17 octobre 2016;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MANDATER le président-directeur général d'évaluer la situation de l'accessibilité et la fluidité du suivi post-opératoire immédiat dans toutes les spécialités et de lui faire rapport subséquemment.

CISSSO-274-2016

11 CORRESPONDANCE

11-1 Application des recommandations en services à domicile – Vérificateur général du Québec

Dépôt de la lettre de la vérificatrice générale du Québec datée du 20 octobre 2016 concernant des recommandations sur les services à domicile.

Le PDG mentionne que le suivi demandé a été fait à la vérificatrice générale, en date du 10 novembre 2016.

11-2 Consultation pour la révision du code d'éthique et de déontologie des administrateurs de conseils d'administration

Dépôt de la lettre du sous-ministre adjoint de la Santé et des Services sociaux, datée du 2 novembre 2016 demandant aux PDG de lui faire parvenir les recommandations visant une révision



No de résolution
ou annotation

CISSSO-275-2016

du code d'éthique et de déontologie des administrateurs de conseils d'administrations.

La lettre a été déposée au comité de gouvernance et d'éthique qui n'a aucune recommandation à soumettre. Les membres du conseil d'administration conviennent qu'aucune suggestion ne sera acheminée au MSSS.

11-3 Lettre de félicitations suivant l'évaluation ministérielle du CHSLD La Pietà

Dépôt de la lettre de la présidente du Comité des usagers de Gatineau, datée du 10 novembre 2016 transmettant les félicitations du Comité, suite à l'évaluation ministérielle de la qualité des milieux de vie au CHSLD La Pietà.

ATTENDU les commentaires positifs émis par le Comité des usagers de Gatineau le 10 novembre 2016, suite à cette évaluation;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE FÉLICITER la direction SAPA, le personnel œuvrant au CHSLD la Pietà, les membres des directions partenaires et le comité des résidents pour les excellents résultats obtenus lors de la visite d'évaluation ministérielle de la qualité des milieux de vie et d'inclure une mention en ce sens dans la prochaine édition de l'Info-CA.

11-4 Lettre d'engagement du Comité d'éthique de la recherche conjoint DITSA

Dépôt de la lettre de la présidente du conseil d'administration et de la PDG du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, datée du 15 novembre 2016 annonçant la reconduction de la désignation ministérielle du comité d'éthique de la recherche conjoint (CERC) en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme. Cette lettre a été acheminée au CISSS de l'Outaouais puisque celui mène des projets conjoints avec ce CERC.

12 DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

- Séance régulière : 15 décembre 2016

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance à 20 h 35.

Lucie Lalonde
Présidente

Jean Hébert
Secrétaire

Adopté par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais le 15 décembre 2016, résolution CISSSO-276-2016.